

## **Circulaire DHOS/RH1 n°2009-164 du 17 juin 2009 relative à l'accueil des stagiaires dans le cadre de la formation initiale préparant le diplôme de qualification en physique radiologique et médicale (DQPRM)**

17/06/2009

*Dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures nationales pour la radiothérapie, il est demandé à chacun des 42 établissements concernés (CHU, CHR et CLCC) d'accueillir au minimum, dès la rentrée prochaine, deux stagiaires se préparant au Diplôme de qualification en physique radiologique et médicale (DQPRM).*

Résumé : obligation d'accueillir dans les services de radiophysique des stagiaires dans le cadre de leur formation initiale préparant au diplôme de qualification en physique radiologique et médicale (DQPRM).

Mots clés : formation initiale - radiophysicien - INCa - INSTN - DQPRM.

Références :

Articles L. 1333-11 et R. 1333-60 du code de la santé publique ;

Arrêté du 19 novembre 2004 modifié relatif à la formation, aux missions et aux conditions d'intervention de la personne spécialisée en radiophysique médicale ;

Circulaire DHOS/F2/F3/DSS/1A n°2008-356 du 8 décembre 2008 relative à la campagne tarifaire 2008 des établissements de santé.

Annexes : une liste des 42 établissements concernés par l'accueil des stagiaires.

**Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF**

Source : BO Santé - Protection sociale - Solidarités n° 2009/7 du 15 août 2009